

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-005

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemiaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

### PROJET URBAIN

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JOFFRE - SQUARE DU XVÈME DRAGON : DEMANDE DE SUBVENTIONS - DSIL 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Vu la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la situation prépondérante de la place Joffre dans Libourne, la municipalité souhaite transformer cet espace public pour en faire une jonction de qualité entre le cœur de bastide et la ville périphérique, favorisant les mobilités douces et intégrant un aménagement paysager de qualité qui révélera la qualité architecturale du bâti de la place comme l'accès

au futur espace réhabilité des casernes.

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_005-DE

La place Joffre, ainsi dénommée en 1916 pour remplacer le nom plus neutre de place des Casernes, s'articule autour d'un jardin public dit square du XVe D. Le nom initial de « la Fosse du Puch », propriété des Cordeliers de Libourne.

La construction des casernes, débutée en 1764, fit de cet espace de campagne, voué à l'agriculture, un lieu d'exercice et de rassemblement pour les militaires au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le kiosque à musique vint agrémenter le jardin dès 1900.

A l'origine, la bastide de Leyburn compte 8 portes de ville et la porte de Saint-Emilion, disparue aujourd'hui, qui correspondait à la place du square du XVe dragon, constitue un des accès principaux au centre historique. Dès la fin du XVII<sup>e</sup>, les fortifications de la ville étant abattues, les allées dessinent la forme de la ville ancienne. L'architecture classique et néoclassique accompagne les espaces limitrophes de la bastide. De beaux ensembles témoignent de cette époque. L'arrivée du chemin de fer en 1852, marque aussi le paysage de la ville. La première couronne autour de la bastide se structure à la fois par un tissu d'échoppes, à l'exemple du quartier Montaudon au sud et par la densification des faubourgs, par le quartier de la gare, au nord.

Le projet urbain « Libourne 2025 - La Confluente », construit autour de 5 sites de projets dont 4 sont situés en centre ville, a mis en évidence la nécessité pour la Ville de reconquérir les espaces centraux, les espaces libres existants et les bâtis vacants, de réintroduire une mixité sociale et fonctionnelle et de polariser les investissements municipaux dans ce cœur de ville au bénéfice de tous les libournais. L'étude pré-opérationnelle de revitalisation a posé comme préalable l'étude des conditions nécessaires à l'habitabilité du centre ancien (logements, commerces, services, équipements...) et le contrat Action Cœur de Ville, en phase opérationnelle désormais, inscrit une forte implication de la collectivité en faveur de la réhabilitation de l'habitat.

Dans ce contexte, l'aménagement de la place Joffre doit permettre de mieux accompagner les déplacements des libournais et leur offrir des espaces publics de qualité, d'accueillir les visiteurs et les touristes dans un environnement patrimonial mis en valeur. Le réaménagement de la place Joffre est un élément contributif à la volonté de la collectivité de faire du site des casernes reconverti, un lieu ouvert et mieux connecté à la bastide et à son environnement urbain.

La réflexion préalable à l'aménagement de la place, s'appuyant en particulier sur la concertation, est un instant privilégié pour questionner le devenir du lieu au regard de sa richesse, de ses contraintes, de ses usages et dysfonctionnements et de réaffirmer la dimension patrimoniale du site, dont la lecture est troublée par la prépondérance du fonctionnement routier. Les éléments architecturaux remarquables et les perspectives urbaines sont appréhendés grâce à une approche sensible du paysage urbain et valorisés par le futur aménagement. Il s'agit notamment

- d'améliorer l'accessibilité pour donner un véritable confort d'usage aux piétons pour le cheminement et la flânerie, mais aussi de promouvoir la possibilité d'externalisation sur le domaine public des activités commerciales en rez-de-chaussée,
- de faciliter le jalonnement des itinéraires piétons entre les quartiers : centre-ville, Montaudon, les cours et allées, et entre les pôles de destination majeurs tels que la gare, le complexe cinématographique, le complexe de loisirs, les établissements scolaires, les quais,
- d'améliorer la lisibilité de la connexion avec les autres quartiers.
- d'améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (bus, poids lourds, convois exceptionnels, 2 roues et à pied),
- de pacifier les flux automobiles et de partager l'espace entre les différents usagers,
- de réduire les nuisances liées au trafic et de réserver la possibilité – le cas échéant- de sites dédiés au transport en commun,
- de respecter la présence du square, ses qualités intrinsèques et les aménités urbaines induites par son existence en redéfinissant ses limites et en préservant les arbres les plus remarquables,

- de valoriser et moderniser les espaces végétalisés en nouveaux usages,
- de promouvoir un aménagement environnemental de cet espace public qui mettra en valeur la notion de développement durable, inscrit dans une logique d'équilibre entre économie, environnement, gouvernance et lien social.

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
 Reçu en préfecture le 24/02/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_005-DE

Considérant les enjeux précités,

Considérant le Comité de pilotage du projet du 12 novembre 2019 entérinant la maîtrise d'œuvre pour une tranche ferme de 185 610 € HT et une tranche conditionnelle de 27 600 € HT, déterminant également le montant des travaux de la tranche ferme de 2 690 000 € HT et le montant des travaux de la tranche conditionnelle de 400 000 € HT soit un **total de 3 303 210 € HT**.

Considérant le budget estimé de l'opération IMPE00620,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Maîtrise d'œuvre	213 210 €	ETAT – DSIL	990 963 €	30 %
Travaux	3 090 000 €	Département	660 642 €	20 %
		Autres financeurs	660 642 €	20 %
		Autofinancement	990 960 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 303 210 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 303 210 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à L'investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

24.02.2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-006

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

### PROJET URBAIN

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT JEAN : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC AQUITAINE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant inscription de l'église Saint-Jean de Libourne sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 9 mai 1997,

Vu le diagnostic réalisé le 16 décembre 2019 de mise en sécurité de la flèche du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne,

Vu le rapport de Monsieur Luc Colas, architecte-expert,

Considérant que l'église Saint Jean-Baptiste telle qu'elle se présente aujourd'hui a subi de nombreuses transformations dès son existence constatée au XIIe siècle, alors qu'elle est dénommée « Saint Jehan de Fozera », et la construction de son premier clocher carré sur la façade ouest, d'une hauteur de 25 m, en 1134 qui sera surmonté d'une flèche au XIIIe siècle,

Considérant les événements historiques et telluriques qui ont provoqué la dégradation du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste de Libourne, reprises et ont nécessité des interventions urgentes pour le réparer, à la suite du tremblement de terre de 1427 puis à partir de 1855, jusqu'à l'état actuel,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
 Reçu en préfecture le 24/02/2020  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_006-DE

Considérant l'état dégradé du clocher et le risque de chute imminente, nécessitant une intervention d'urgence pour sécuriser ce péril et les abords de l'église, faisant suite au diagnostic établi par l'architecte-expert,

Considérant les travaux d'urgence prévus, consistant en la dépose des 37 assises supérieures de la flèche du clocher, le stockage des pierres et la réalisation d'une couverture temporaire, travaux qui précéderont la réfection complète du clocher et son remontage, réalisés à la suite d'une étude spécifique à réaliser,

Considérant les missions de la DRAC, et notamment de la conservation régionale des monuments historiques chargée, en application du code du patrimoine, de la protection du patrimoine monumental et mobilier, de sa conservation, son entretien, de sa restauration et de sa mise en valeur,

Considérant que la dépense, engagée immédiatement pour sécuriser l'ensemble du site, et le budget prévu pour les travaux de démolition ainsi que de réparation du clocher d'un montant estimé de 3 672 944 € HT, est éligible au soutien technique et financier de l'État en référence aux missions de la DRAC,

Considérant enfin que le calendrier de travaux de mise en sécurité, de démontage et de remontage du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne, court de 2019 à 2022,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité ( 32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux	3 672 944 €	ETAT – DRAC	1 469 177,60 €	40 %
		Autofinancement	2 203 766, 40 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 672 944 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 672 944 €</b>	<b>100 %</b>

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Direction régionale des affaires culturelles – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne 24.02.2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour l'expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_006-DE